



CODEFI et Comité Départemental Plan de Relance

Lundi 12 avril 2021



INTRODUCTION

**Monsieur Benoît KAPLAN,
Secrétaire Général de la préfecture**



PARTIE I

LE PLAN DE RELANCE EN ESSONNE

Monsieur Benoît KAPLAN
Secrétaire général de la préfecture



Témoignage d'un lauréat « industrie »

NATURAL GRASS **Monsieur Bertrand PICARD**

Le dispositif 1jeune/1 solution

Monsieur Philippe COUPARD
Directeur départemental adjoint
Direction Emploi Travail et Solidarité de l'Essonne
(DDETS)



Bilan du déploiement du plan de relance en Essonne

Bilan du plan de relance en Essonne

- **Près de 400 M€** attribués par l'État dans le département
- **25 entreprises industrielles** implantées en Essonne lauréates à des AAP pour près de **34 M€** de subventions
- **190 M€** d'économies d'impôts de production pour + de 12 000 entreprises
- **6,8 M€** de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL et DETR), qui ont contribué au financement de 15 projets portés par des collectivités
- **49 bâtiments de l'État** en cours de rénovation pour un montant de 115 M€

Bilan du plan de relance en Essonne

- **1 600** primes à la conversion et **2 000** bonus écologiques accordés depuis juillet afin de verdir le parc automobile essonnien
- **2 800** particuliers ont pu bénéficier de **Ma Prime Renov'** pour réaliser **32 M€** de travaux (dont 13 M€ d'aides de l'État) pour réduire l'empreinte carbone de leur logement
- **2 M€** pour soutenir le projet de la coulée verte de Massy dans le cadre du plan vélo
- **315 K€** pour la rénovation du Château de Méréville
- **100 K€** pour aider 12 librairies à maintenir un assortiment de livres neufs suffisant et pour garantir leur niveau d'activité

Bilan du plan de relance en Essonne

- **2 M€** en faveur de l'économie circulaire :
 - Modernisation et développement du centre de recyclage de matériaux et de la plateforme de recyclage de la Folie à Marcoussis
 - Construction d'une déchetterie ressourcerie sur le plateau de Saclay
 - Installation d'une déchetterie professionnelle pour les entreprises du BTP à Vigneux-sur-Seine

Bilan du plan de relance en Essonne

- Également :
 - Restauration de la trame bleue du Parc Naturel Régional du Gâtinais
 - Un lauréat pour la création d'un internat d'excellence : le lycée Geoffroy Saint-Hilaire à Étampes
 - Un projet alimentaire territorial regroupant la CCDH, la CCEJR et la CAESE qui vise à développer un système alimentaire local et global sur le long terme

Dotation de soutien à l'investissement local

Arbitrages en cours sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) fléchée plan de relance :

- **10,8 M€** pour l'investissement local en faveur du bloc communal pour la rénovation thermique
- **9,4 M€** pour la DSIL Plan de relance

et

- **2,4 M€** pour la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mesures, dispositifs et appels à projets en cours et à venir

Transformation numérique des collectivités

- **88 M€** destinés à accélérer le développement de l'écosystème numérique des collectivités territoriales

30 M€

Dispositif 1 : Co-construction de services numériques avec les collectivités

- Consultation nationale de recueil des besoins en services publics numériques
- Programme National d'Investigations

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

34 M€

Dispositif 2 : Guichets territoriaux de financement de projets numériques

- Financement d'études de besoin, faisabilité, projets numériques locaux
 - Financement d'accompagnement par prestataires externes
- 👉 Toute collectivité ou groupement de collectivités
👉 Jusqu'à 100% du coût du projet



12 M€

Dispositif 3 : Appels à projet pour le développement de projets numériques d'ampleur

- Dématérialisation des services
 - Meilleur usage de la donnée
 - Coopération avec les partenaires et les usagers
- 👉 Département, CT ou groupement de +500k hbts
👉 A hauteur de 50% du coût du projet



12 M€

Dispositif 4 : Guichet national API et France Connect

- Intégration de FranceConnect
 - Intégration des API de données nationales
- 👉 Toute collectivité
👉 5 000 €/collectivité ou structure



<https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites>



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agriculture et alimentation



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Focus sur les futurs AAP « Agriculture et Alimentation »

Mesure 11 : initiatives agriculture urbaine et jardins partagés

- Développement agriculture et jardins partagés ou collectifs en zone urbaine et péri-urbaine.
- Enveloppe nationale 30 millions.
 - Volet A « quartiers fertiles » de l'ANRU. Clôturé
2 dossiers retenus Grigny et Epinay-sur-Senart.
 - Volet B appel à projet, cahier des charges départementale de jardins partagés, coordonnée régional. 3,59 millions d'euros pour IDF. (répartition indicative 0,41m€ pour 91) à destination collectivités, associations, bailleurs sociaux.

Premier comité de sélection départemental le 26 mars 2021.

Un dossier présenté : création de 2 jardins partagés à Fleury-Mérogis (quartier les Aunettes et Les Chaqueux), par l'association essonnienne « La Petite Tortue », en partenariat avec la ville, les bailleurs sociaux (CDC habitat et IDF habitat) et des associations de riverains (« Il était une fois » et « ID Fleury »).

Avis du jury : favorable, accorde une subvention à hauteur de 80 % pour un montant de 40 705€.

Mesure 12 : alimentation locale et solidaire

- Soutenir le développement de projets locaux pour l'accès des publics isolés ou modestes aux produits locaux, frais et de qualité.
- Enveloppe nationale de 30 millions d'euros
 - Volet A- AAP national, tête de réseaux innovants et structurants (6millions€), piloté par le MAA. En cours
 - Volet B appel à projet, cahier des charges départemental, coordonnées par le niveau régional. Enveloppe IDF de 3,04 millions d'€ (répartition indicative 0,3 millions d'€), à destination des collectivités, entreprises, associations habilitées, producteurs, acteurs locaux de la société civile et de l'ESS investissements matériels (véhicules, stockage, aménagement, ...) et immatériels (formation, logiciel, conseil, informatique, ...)

Premier comité de sélection départemental le 12 mars 2021.

Un dossier présenté : installation d'un point de distribution de paniers de fruits et légumes de saison, abordables et majoritairement locaux dans un kiosque à journaux non utilisé par la start-up «la Clayette au sein de la gare de Massy, afin d'offrir de nouvelles possibilités de consommation aux habitants du quartier Atlantis (familles et étudiants).

Avis du jury : favorable, accorde une subvention à hauteur de 80 % pour un montant de 64 634€. Il est demandé au porteur de projet de contractualiser avec des agriculteurs essonnais.

Mesure 13 : projets alimentaires territoriaux

- Dans le cadre du PNA , le soutien au développement des PAT vise à faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation et en changeant les pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux.
- Enveloppe nationale : 80 millions d'euros pour financer le soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents » mais aussi l'investissement dans des PAT labellisés ou en cours de labellisation par le MAA. Une attention particulière sera portée à la facilitation ou l'amplification de PAT impliqués dans le développement des produits de la filière protéine végétale
- 4 nouveaux PAT francilien ont été retenus (219 000€) dans la première session d'AAP dont celui du **PAT Sud-Essonne** présenté par la CAESE, la CCDH et la CCEJR. 4 objectifs sont définis
 - Faire émerger une synergie locale pour ancrer et éterniser le projet
 - Faciliter les approvisionnement de proximité
 - Valoriser les produits de proximité
 - Sensibiliser les jeunes aux enjeux de al transition agricole et aliemntaire et lutter contre la précarité alimentaire
- **Une seconde session est ouverte jusqu'au 15 avril.**

Fonds Industriel

Prévu initialement pour courir jusque fin 2022,
le dispositif a connu un vif succès et un déploiement rapide de ses crédits.
Depuis son lancement en septembre 2020 dans le cadre de France Relance,
ce fonds a déjà accompagné **531 projets industriels**
(dont 90% des projets sont portés par des PME et des ETI)

270 millions d'euros de subventions mobilisées.
Ce sont ainsi **2,5 milliards d'euros d'investissements industriels**
qui sont accélérés dans les territoires,
avec à la clé près de **14 000 emplois industriels** directs à créer
et **50 000 emplois industriels directs confortés**.
Afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique,

le Gouvernement et les régions annoncent que le Fonds d'accélération
des investissements industriels dans **les territoires bénéficiera**
de près de 300 millions d'euros supplémentaires,
cofinancés par l'État et les Régions.



Focus sur les dispositifs de relance de l'ADEME pour la transition écologique des entreprises et du fonds tourisme

Monsieur Romain EGLE
**Chargé de mission transition écologique des
TPE/PME**



Fonds Impact Environnemental des Entreprises

AAP EETE : Entreprises Engagées dans la Transition Ecologique

Description

Cofinancement de projets permettant l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions (post innovation) présentant des externalités positives pour l'environnement.

Soutien des projets couvrant des activités en vue de la mise sur le marché de l'offre innovante : investissements matériels permettant l'industrialisation de l'innovation, conception et mise en place du processus de fabrication, commercialisation de la solution....

Subvention forfaitaire de 100 k€ par projet (aides COVID-19)

Principales conditions d'éligibilité

- Bénéficiaires : **PME en monoportage**
- Les travaux de R&D sont réalisés et ont permis de démontrer les externalités positives pour l'environnement
- Les dépenses éligibles sont > **250 k€**

Informations utiles

- **Dates limites** de dépôt de dossier : 15/02/21 – 29/04/21
- Lien à l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212>
- Contact : romain.egle@ademe.fr



Fonds Impact Environnemental des Entreprises

Guichet Tremplin pour la transition écologique des PME

Description

Financement de plus de 60 actions possibles en termes d'investissements et études : acquisition de vélos et véhicules électriques, équipement de réduction et gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments industriels, études sur les GES,...

Subvention forfaitaire selon les actions engagées (maximum 80%),

Un tableur « Tremplin » est à disposition des porteurs de projet, qui calcule automatique l'aide prévisionnelle, ensuite à joindre au dépôt de dossier.

Principales conditions d'éligibilité

- Bénéficiaires : TPE et PME de tous les secteurs d'activités, quelle que soit leur forme juridique, à l'exception des auto-entrepreneurs,
- Le total des aides doit être compris entre **5k€ et 200k€**,
- Il faut montrer un ou plusieurs devis (non signés) correspondant aux investissements/études prévues.

Informations utiles

- **Dates limites** de dépôt de dossier : 31/12/2021 (sous réserve de l'utilisation de l'enveloppe)
- Lien du guichet : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>
- Contact : romain.egle@ademe.fr



Fonds Impact Environnemental des Entreprises

Fonds Tourisme Durable

Description

Budget total de 50M€

Deux cibles sont visées:

1. **La restauration durable (objectif d'accompagner 1000 restaurants) en particulier dans les communes rurales de moins de 20 000 habitants**

Par ex: circuits d'approvisionnement courts et bas-carbone, recyclage des biodéchets, économies d'énergie etc

2. **L'accompagnement à la transition durable des activités d'hébergements touristiques, en particulier dans les territoires ruraux**

Par ex: plan d'économie circulaire, plan d'économie d'énergie, préservation des milieux, réduction d'émission de gaz à effet de serre, solutions innovantes en faveur d'un tourisme durable, etc

Partenaires en IDF :

- CCI Seine-et-Marne (Toutes cibles - Département 77 + Réserve Biosphère Fontainebleau & du Gâtinais dans le 92)
- Collège Culinaire de France (Cible restaurants - Région IDF)
- Recrutement BE en cours (Hébergements touristiques – Zone non couvertes)

Principales conditions d'éligibilité

- L'édition fin 2020 visait à trouver des partenaires territoriaux pour déployer ce fonds.
- Bénéficiaires :
 - **TPE et PME** exerçant ou portant des projets dans le secteur du tourisme (hébergement touristique et/ou restauration commerciale)
 - **Associations (loi 1901), SCOP et sociétés d'économie mixte** porteuses de projets dans le secteur du tourisme (hébergement et/ou restauration)

Informations utiles

- Lancement Fonds annuel **début 2021 et début 2022**
- **Lien du fonds :**
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>
- Contact : laurent.caillierez@ademe.fr
romain.egle@ademe.fr



PARTIE II

Analyse conjoncturelle et plan de soutien CODEFI



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point de situation sanitaire en Essonne

**Monsieur Julien GALLI
Délégué Départemental - ARS**



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Analyse du contexte économique

**Monsieur Dominique CALVET
Directeur - Banque de France**



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point de situation des mesures fiscales de soutien aux entreprises

**Monsieur Philippe DUFRESNOY
Directeur - DDFIP Essonne**

Présentation du rôle du Commissaire aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises

Monsieur Olivier REMY
Chef du département entreprises –DRIETS IDF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

COMMISSAIRE AUX RESTRUCTURATIONS ET À LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CRP)

La mission du CRP

- Dispositif lancé en 2012, sous le nom de Commissaires au Redressement Productif, et réaffirmé en 2018 par Bruno Le Maire
- Double rattachement au Préfet de région et au Directeur de la DIRECCTE
- **Deux objectifs :**
 - prévenir et accompagner les difficultés des entreprises
 - préserver l'activité et l'emploi
- **Cœur de cible :** entreprises de quelques dizaines à plusieurs centaines de salariés

Une intervention adaptée à chaque cas

- **Méthode** : mobilisation des leviers, tant publics que privés, et des acteurs, locaux et nationaux
- L'intervention du CRP est :
 - confidentielle
 - gratuite
 - **subsidaire**
- **Interlocuteurs** : entreprises, actionnaires, investisseurs, banques, préfetures, DDFiP, organismes sociaux, administrations centrales, tribunaux, bpifrance, Banque de France, Conseil régional, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires, avocats, experts-comptables, etc.

En cas de difficulté, ne restez pas isolés

Un champ d'action très large

- Possibilité d'intervenir sur des sujets financiers et non financiers
- La **clé** : l'anticipation
 - pour avoir le temps d'intervenir
 - pour limiter les contraintes juridiques à l'intervention (cadre européen)
- Exemples d'intervention :
 - difficulté entre l'entreprise et ses actionnaires
 - situation de restructuration, financière ou non
 - besoin de financement non couvert par les partenaires bancaires
 - transformation de site industriel
 - recherche de repreneurs
 - prédation économique
 - tensions avec les donneurs d'ordres, etc.

L'équipe CRP en Île-de-France

- Le CRP et son équipe font partie du Département Entreprise de la DRIEETS
- Équipe d'experts pluridisciplinaire
- Un point de contact pour chaque département :

RAHER Xavier	CRP IDF	01 70 96 17 56	07 60 66 06 20	xavier.raher@direccte.gouv.fr
DELAGE Marc	référent 77 et 91	01 70 96 13 26	06 34 61 82 04	marc.delage@direccte.gouv.fr
ENJALBERT Thibault	référent 93 et 94	01 70 96 13 92	06 10 52 83 90	thibault.enjalbert@direccte.gouv.fr
MASFAYON Marie	référent 78	01 70 96 13 81	06 34 61 83 80	marie.masfayon@direccte.gouv.fr
ROCHE-BRUYN Anne-Sophie	référent 75 et 95	01 70 96 13 76	07 60 40 94 75	anne-sophie.roche-bruyn@direccte.gouv.fr
SIMONIAN Benoît	référent 92	01 70 96 17 43	06 63 02 58 82	benoit.simonian@direccte.gouv.fr

- Attention, depuis le 1^{er} avril, la DIRECCTE devient :
 - la **DRIEETS** (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour Paris et petite couronne
 - création des **DDETS** (Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités) pour la grande couronne
 - **l'équipe CRP n'est pas modifiée : elle est établie au sein de la DRIEETS avec compétence sur l'ensemble de la région**

Les dispositifs de soutien financier en période COVID

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, les **Avances remboursables et Prêts à taux bonifiés (AR/PB)** :

- les entreprises doivent justifier de perspectives réelles de redressement
- prise en compte du positionnement économique et industriel de l'entreprise, de son caractère stratégique, de son savoir-faire, etc.
- pour les entreprises de plus petite taille, analyse d'éligibilité au cas par cas
- service instructeur : CRP

Le dispositif Avances Remboursables

- **plafond** 800 k€ dans la limite de 25% du CA HT 2019
ou
2x masse salariale France 2019 (hors cotisations patronales) pour les entreprises innovantes
ou
masse salariale France constatée sur les deux derniers exercices d'activité (hors cotisation patronales) pour les entreprises créées depuis le 1^{er} janvier 2019
- **durée amortissement** 10 ans
- **franchise** 3 ans maximum
- **taux** taux fixe (100 points de base)
- **fiche produit** https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-avances-remboursables-301020.pdf

Le dispositif Prêts à taux bonifiés

- **plafond** 25% du CA HT 2019 maximum en prenant compte les PGE déjà accordés éventuellement
ou
2x masse salariale France 2019 (hors cotisations patronales) pour les entreprises innovantes
ou
masse salariale France constatée sur les deux derniers exercices d'activité (hors cotisation patronales) pour les entreprises créées depuis le 1^{er} janvier 2019
- **durée amortissement** 6 ans
- **franchise** 1 an maximum
- **taux** taux fixes en fonction de la maturité du prêt
 - 3 ans = 150 bp*
 - 4 ans = 175 bp*
 - 5 ans = 200 bp*
 - 6 ans = 225 bp*
- **fiche produit** https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-prets-taux-bonifies-301020.pdf

Deux dispositifs prochainement disponibles

■ Dispositifs

- de quasi-fonds propres
- visant le soutien de projets d'investissement ou de développement
- avec la garantie de l'État

1. Prêts participatifs Relance

- financement sur 8 ans avec 4 ans de différé au plus
- distribution par les banques et des sociétés de financement
- lancement en avril

2. Obligations Relance

- financement sur 8 ans, remboursement *in fine*
- distribution par des fonds d'investissement
- lancement en mai-juin

Point de situation des mesures économiques en Essonne

**Monsieur Philippe COUPARD
Directeur départemental adjoint
Direction Emploi Travail et Solidarité de l'Essonne
(DDETS)**



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil Régional

**Monsieur Fabien HELLIER
Délégué territorial Essonne**



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les chambres consulaires et les acteurs économiques